



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion **30 juillet 2019**

Présidence : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Gérard GEORGES – Jean-Louis MONNOT

Assiste : Mme Delphine SCARAMAZZA

RAPPEL

Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi (minuit).

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

1 – SENIORS

MASCULINS

1.1 DEMANDES

Courriel de la Ville d'Héricourt

La commission prend connaissance du courriel de la Ville d'Héricourt l'informant d'un arrêté municipal d'interdiction des installations au stade de Mognot jusqu'au 30 août.

En conséquence, la rencontre de Coupe de France prévue le 18 août, Héricourt / Delle est inversée et se disputera au stade des Fromentaux à Delle.

Courriels de Sens FC et Communauté d'Agglomération du Grand Senonais

La commission prend connaissance des différents courriels l'informant que le terrain honneur du stade Fernand Sastre est en réfection jusqu'au 8 septembre prochain.

Trois rencontres de National 3 sont concernées :

Sens FC / Valdahon Vercel du 17/08

Sens FC / Jura Dolois du 24/08

Sens FC / Montceau FC du 07/09

La commission décide de programmer ces rencontres sur le stade Bacary Sagna, niveau 4 synthétique.

Courriel de Bresse Jura Foot

La commission prend connaissance du courriel de ce club précisant que l'alternance entre ces équipes de R1 et R3 n'est pas respectée.

Elle rappelle que les desiderata demandés par les clubs sont respectés dans la mesure du possible. Elle invite le club à utiliser son terrain annexe 2 (niveau 5) pour ses rencontres à domicile de R3.

. Courriel de Sud Nivernaise 58

La commission prend connaissance du courriel de ce club de R3 souhaitant connaître les raisons de l'intégration en Coupe de France de Garchizy en R2 au 1^{er} tour alors que ceux-ci sont exemptés sauf 2 tirés au sort, St Sernin du Bois et Pont de Roide Vermondans.

Elle précise que lors du tirage de la Coupe de France, Garchizy AS était en R3 (repêchage dans le PV CROSC du 11 juillet 2019).

. Courriel de Ess Entre Roches

La commission prend connaissance du courriel de ce club souhaitant changer de terrain (absence éclairage)

A la demande des deux clubs, le match a été fixé le samedi 17/08 à 19h30.

Elle accepte le changement et programme la rencontre sur le stade Michel Vautrot à Gilley

. Courriel de Fauverney Rouvres

La commission prend connaissance du courriel de ce club précisant que des travaux de mise en conformité des installations demandés par la CRTIS auront lieu jusqu'au 22 septembre inclus.

En conséquence, le club demande l'inversion des rencontres de R1 suivantes :

- Fauverney Rouvres / Auxerre Stade du 01/09

- Fauverney Rouvres / Paray USC du 22/09

La commission demande au club de Fauverney Rouvres de lui fournir un terrain de repli homologué niveau 5 minimum avant le 19 août 2019.

. Courriel de FRI St Maur

La commission prend connaissance du courriel de ce club précisant qu'il ne pouvait pas disputer sa rencontre de Coupe de France contre US Revermontaise le dimanche 18 août à 15h00 étant organisateur d'un triathlon dans le Jura.

Elle demande à ces deux clubs de trouver un accord pour le changement de date sachant que le 2^{ème} tour est programmé le 25 août 2019.

. Courriel de Grandvillars FC

Suite à une décision de discipline, le club de Grandvillars FC propose le stade Municipal de Mezire pour disputer sa rencontre de R1 contre Pontarlier CA 2 prévue le 24 août 2019.

La commission donne son accord sous réserve d'autorisation de la Ville de Meziré.

FEMININS

1.1 AMENAGEMENT DES HORAIRES DE MATCHES

. Courriel de Les Fins

Le club de Les Fins demande à jouer ses rencontres de R2F le dimanche à 13h00 à domicile l'été (12h30 en période hivernale).

Elle donne son autorisation.

2 – JEUNES

MASCULINS

2.1 – TIRAGE 1^{ER} TOUR COUPE GAMBARDELLA

La commission prend connaissance de la liste des clubs engagés en Coupe Gambardella soit 107 clubs dont les 5 clubs de National U19 (Auxerre AJ – Dijon ASPPT – Dijon FCO – Sochaux Montbéliard FC – Montceau FC)

102 équipes sont qualifiées pour ce 1^{er} tour (pour rappel, les clubs nationaux rentrent au 1^{er} tour fédéral).

Pour ce 1^{er} tour, la commission décide d'exempter les clubs de U18R et U17R (20 équipes) et 6 autres équipes par tirage au sort.

Elle procède au tirage, sont exempts : La Charité US – Ouroux JS – GJ Petite Montagne – Mâcon Sporting – Sud Foot 71 – Massif Haut Doubs.

La commission établit la répartition des équipes dans 6 groupes géographiques et procède au tirage au sort du 1^{er} tour de la Coupe Gambardella prévu le dimanche 1^{er} septembre 2019 à 15h00.

2.2– AMENAGEMENT DES HORAIRES DE MATCHES

La commission valide les demandes de changements d'horaires notées lors des engagements suivants :

- Fontaine les Dijon FC pour ses rencontres de U14R à domicile le samedi à 14h00
- Pontarlier CA pour ses rencontres de U14R et U15R à domicile le samedi à 16h00, ses rencontres de U16R1 le dimanche à 12h30 (été) et 12h00 (hiver)
- St Apollinaire AS pour ses rencontres de U18R à domicile le dimanche à 13h00 (12h30 période hivernale)
- Vesoul FC pour ses rencontres de U14R à domicile le samedi à 16h00, ses rencontres de U16R1 le dimanche à 13h00 (12h30 période hivernale)

La commission rappelle aux clubs que le choix de l'horaire doit obligatoirement se situer dans la ½ journée concernée par l'horaire de référence. Cet horaire s'applique sur toute la saison. En cas de changement, il faudra l'accord de l'adversaire.

**Le Président,
Michel NAGEOTTE**

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football